

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 485

présenté par

Mme Clapot, Mme Rauch, Mme Peyron, M. Maire, M. Krabal, Mme Sarles, M. Marilossian, M. Claireaux, M. Raphan, M. Touraine, Mme Claire Bouchet, Mme Dupont, Mme Vanceunebrock, Mme Krimi, Mme Provendier, Mme Mauborgne et M. Renson

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« Elles appellent aussi un investissement renforcé pour prévenir les crises futures et protéger les biens publics mondiaux, en particulier la santé, le climat, la biodiversité et l'éducation, avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, et aux pays les plus vulnérables, notamment ceux d'Afrique, qui ne disposent pas des mêmes ressources pour faire face à la crise et poursuivre leur transition vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mentionner l'impact disproportionné de toute crise sur les femmes et les filles, et à l'attention qui doit leur être accordée.